

A.1.1 ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

12

AIDE À LA PRODUCTION SANS OGM PAR L'AUTONOMIE EN PROTÉINES



NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Permettre à l'exploitant l'acquisition des compétences techniques nécessaires à l'autonomie de son exploitation en termes de production de protéines et l'évolution du système d'alimentation animale pour garantir une production sans OGM.

BÉNÉFICIAIRES

Agriculteur à titre principal ou secondaire, personne physique ou personne morale.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Règlement CE n°1857/2006 du 15 décembre 2006 Règlement d'exemption agricole (Art 15).

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

La prestation doit comprendre :

- un diagnostic protéines de l'exploitation qui recense la production de protéines à la ferme, les besoins liés à l'élevage et les pistes d'amélioration,
- un suivi individuel à hauteur de 3 rendez-vous dans l'année.

TAUX D'INTERVENTION - CUMUL

MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

- Financement à 100 % plafonné à 1 500 € par prestation.
- Versement :
 - 50 % suite à la décision de la Commission Permanente
 - solde sur présentation de factures originales acquittées et service fait et d'une attestation de production exempte d'OGM par un organisme indépendant.
- Une seule demande possible par exploitation sur la durée du programme.

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie
et de l'Emploi
Service Agriculture et
Pêche

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Néant

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS RURAUX

Ce dossier est à adresser à :
Monsieur Didier MARIE
Président du Département de Seine-Maritime
Hôtel du Département
DEE/SAP
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX 1

AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE :

Aide à la production sans OGM par l'autonomie en protéines

Fiche d'aide consultable sur www.seinemaritime.net rubrique « guide des aides »

Pour tout renseignement complémentaire :
Service Agriculture et Pêche
Tel : 02.35.03.55.55 – Fax : 02.35.03.51.81
Mail : AGRICULTURE@cg76.fr

DESCRIPTIF DU PROJET

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(*) Mention obligatoire

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Le présent imprimé dûment complété, daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Devis de **moins de 6 mois** (approuvés et signés par le bénéficiaire)
- Statuts mis à jour pour les formes sociétaires

Pour le versement de la subvention :

- Copie du diagnostic
- Facture **originale** acquittée
- Attestation de production exempte d'OGM par un organisme indépendant
- Relevé des rendez-vous signé par le prestataire

* Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime (cil@cg76.fr) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant l'accord de subvention.

A

**Signature du ou des demandeur(s)
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »**

Le